

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

Pôle Culture et Patrimoine

**DÉCISION 2023 – 067 – PRÊT D'UNE MAQUETTE DU REMBLAI DANS LE
CADRE DE L'EXPOSITION « HOMMAGE À JOËL CONSTANT » À LA
MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-YON DU 21 MARS AU 28 AVRIL 2023**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

DÉCIDE

Article 1 : De signer la fiche de prêt d'œuvre entre la Commune de Dompierre-sur-Yon et le MASC – musée d'Art moderne & contemporain des Sables d'Olonne d'une maquette du Remblai des Sables d'Olonne dans le cadre de l'exposition « Hommage à Joël Constant » présentée à l'Hôtel de Ville de Dompierre-sur-Yon du 21 mars au 28 avril 2023.

Article 2 : De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne,

Pour le Maire et par délégation,
Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint